



Reconnaissance anticipée

Par **allant**, le **21/11/2012** à **23:20**

bonjours a tous et a toutes voila mon probleme est le suisvant, je suis camerounais et je vis en france depuis un bout de temps et je tien a preciser jai pas de carte de sejour.bien voila ma copine est enceinte de bientot 3 mois et je voulais savoir si cest possible de faire une reconnaissance anticipé?si oui que faut t'il fournir comme document pour le faire?et est ce que je pourrai le faire qu'avec mon passeport qui n'a pas de visas d'entrée ou il il faut automatiquement une carte identité?merci d'avance a tous ceux qui pourront m'eclairer

Par **citoyenalpha**, le **25/11/2012** à **23:46**

Bonjour

votre passeport suffit puisqu'il est demandé une pièce d'identité et non une carte d'identité.

Fâites une reconnaissance conjointe.

Restant à votre disposition